

Métiers du transport routier

Réduire les risques pour l'entreprise et pour les travailleurs

Les risques liés aux transports routiers de personnes et de marchandises sont nombreux et peuvent avoir un impact physique et/ou psychologique sur les travailleurs exposés mais aussi financier pour les entreprises, les assurances et l'État.

NOTRE RÉDACTRICE DOCTEUR IRÈNE RUIZ SANJUAN, Médecin du travail – MARTINIQUE MÉDECINE DU TRAVAIL (2MT)

De quoi s'agit-il ?

Les travailleurs du secteur du transport routier sont particulièrement exposés aux accidents routiers, troubles dorsolombaires, affections psychosomatiques et cardiovasculaires liés aux des contraintes de temps, de sécurité et des possibilités d'agression. Les conditions de travail (travail de nuit, week-end et jours fériés, éloignement du domicile...) aggravent les facteurs de risque inhérents à la conduite. Ces situations induisent les entreprises de transport à faire face aux multiples contraintes, qui pèsent sur l'efficacité de la prestation de services aux clients.

Quels types de risques ?

Les principaux risques du transport routier sont liés aux manutentions manuelles, première cause de maladies professionnelles :

- Troubles muscle-squelettiques et lombalgies (34%).
- Chutes de hauteur (24%).
- Chutes de plain-pied « glissade, trébuchement » (21%).
- Manutention mécanique (11%).
- Risque routier (10%).

Les accidents routiers impliquant les transporteurs de matières dangereuses sont les plus graves. En voici quelques raisons : les modifications fréquentes des plannings ou la surcharge de travail, l'usage de moyens techniques et de matériel inadapté « insuffisants, endommagés ou obsolètes », le manque de formation professionnelle..., encouragent l'apparition de stress, l'obsolescence des compétences, le déficit de l'attention, la démotivation et, par conséquent, l'augmentation d'absentéisme et des risques d'accidents.

Quelques statistiques

- Les index indiquent que les salariés du secteur sont :
 - 2 à 3 fois plus souvent accidentés que les salariés des autres secteurs ;
 - 9 accidents sur 10 ont lieu lorsque le véhicule est à l'arrêt ;

– 1 accident sur 10 survient sur la route provoquant des blessures graves et parfois mortelles.

• Les données fournies par la CGSS montrent que 59% des incapacités temporaires touchent des salariés de 40-59 ans.

• L'Observatoire National Interministériel de la Sécurité Routière confirme que :

– l'accidentalité routière impliquant des poids lourds est particulièrement grave : elle représente 4,76% des accidents corporels de la route et 14,2% des personnes décédées ; les accidents impliquant un poids lourd sont plus fréquents sur autoroute ;

– la vitesse excessive ou inadaptée est la première cause des accidents mortels ;

– le facteur somnolence-fatigue est très présent chez les jeunes conducteurs entre 18 – 34 ans.

• La mortalité routière en Outre-mer est nettement supérieure à la France métropolitaine puisqu'il lui est supérieur de 62%, la vitesse et l'alcool étant les deux premières causes.

Quels enjeux ?

• 2 216 334 journées de travail perdues pour cause d'incapacité de travail.

• 64,8 jours d'incapacité temporaire moyennement.

• 75,72 € par journée d'incapacité.

• 4.907 € coût moyen d'incapacité temporaire. Arrêté du 5 du décembre 2017 mentionnées aux articles D.242-6-6 et D.242-34 du code de la sécurité sociale.

Cela représente environ 167.832.576,2 € par an d'incapacité temporaire.

Comment agir ?

⇒ Au sein de l'organisation :

- Élaborer, adopter et actualiser périodiquement le document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP).
- Mettre en place et mettre à jour le logiciel de gestion du transport.
- Planifier les tâches et les horaires entre les clients, les exploitants et les conducteurs pour



éviter la précipitation.

• Favoriser les conditions de collecte, de traitement et d'organisation des flux d'informations entre les entreprises et les acteurs de la prévention.

• Gérer une dynamique d'amélioration continue en termes de qualité, de sécurité, d'hygiène et au niveau environnemental.

⇒ Dans le transport routier :

• Intégrer la prévention dans les routines du travail.

• Planifier les contrôles et des entretiens de matériels, d'installations et des véhicules.

• Fournir les moyens de manutention mécanique adaptés au chargement, équiper les véhicules de moyens d'assistance et de sécurité à la conduite et doter les salariés d'EPI appropriés.

• Former et informer périodiquement les salariés.

• Veiller au bon aménagement des quais de chargement et de déchargement.

• Organiser le stockage pour faciliter la manutention.

Pour conclure, la mise en œuvre de mesures correctives aura pour objectif de réduire les contraintes professionnelles, d'améliorer le niveau de satisfaction du travailleur et des clients, en raison d'une augmentation de la sécurité et de l'optimisation des conditions de travail.